

**Enregistrement d'armoiries de personne physique ou
d'association familiale**

A.M. 11-05-2021

M.B. 02-06-2021

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 11 mai 2021 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

149. M. Leonard Nicolas, né à Libramont-Chevigny le 24 novembre 1983 : d'argent maçonné de sable à une branche de chêne de sinople feuillée de trois pièces du même et englandée de trois pièces d'or, chapé-ployé de gueules à deux épis d'orge d'or. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent.

Cimier : une tête et col de cerf d'argent chevillée de quatorze pièces du même

Devise : perseverando, en lettres de gueules sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom

150. M. Santos Jordi, né à Braine-l'Alleud le 9 avril 1993 : de sable au pal d'argent à un château parti d'argent et de sinople brochant sur le trait de partition à dextre et à un château parti de sinople et d'argent brochant sur le trait de partition à senestre, le pal chargé d'un cerisier de sinople mouvant de la pointe fleuri de trois pièces d'argent posées 1 et 2. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sable et d'argent.

Cimier : une tête et col de chien de sable langué de gueules tenant dans sa gueule une épée d'argent garnie de sinople.

Devise : audaces fortuna juvat, en lettres de sable sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature;